Cam FRC 822

DISCOURS

PRONONCÉS A LA SÉANCE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 26 Juin 1789.

DISCOURS

De M. l'Archevêque de Paris.

Messieurs,

L'amour de la paix me conduit aujourd'hui au sein de cette auguste Assemblée. Agréez l'expression sincère de mon entier dévouement à la Patrie, au service du Roi, et au bien des Peuples. Je m'estimerois trop heureux, si je pouvois y contribuer aux dépens de ma vie. Heureux encore, si la démarche que

Mz W 1544

je fais en ce moment, peut contribuer à une conciliation qui sera toujours l'objet de mes vœux !

Réponse de M. BAILLY, Président.

MONSIEUR,

L'ASSEMBLÉE s'applaudit de votre présence. Il y a long-temps que nos vœux se portoient particulièrement vers vous; et l'acte de paix et d'union que vous faites aujourd'hui, est la dernière couronne qui manquoit à votre vertu.

Une députation des Electeurs de Paris s'étant présentée à l'Assemblée Nationale, M. Moreau de Saint-Merry, portant la parole a dit :

MESSIEURS,

L'Assemblée des Electeurs de la Ville de Paris nous a députés pour

vous porter le juste tribut de l'amour et de la reconnoissance des Habitans de la Capitale. Nous ne pouvons pas, Messieurs, vous exprimer tous les sentimens que votre patriotisme a réveillés dans les cœurs François; mais nous osons vous garantir qu'ils sont ceux que vous exprimez vous--mêmes.

L'Assemblée dont nous avons l'honneur d'être les organes en ce moment, se trouve heureuse d'être à portée de rendre la première cet hommage solemnel à vos vertus et à votre courage; et nous ajouterons sans doute à son admiration, en lui disant que nous avons vu dans cette auguste enceinte, les rangs les plus éminens briller d'un nouvel éclat, par leur réunion avec le plus beau, le premier de tous les titres, celui de Citoyen.

Arrêté de l'Assemblée des Electeurs.

L'Assemblée des Electeurs de la Ville de Paris, pénétrée de respect et de reconnoissance pour la conduite sage, ferme et patriotique de l'Assemblée Nationale, profite du premier moment où elle a pu se réunir après des tentatives long-temps inutiles, pour lui porter l'expression de tous ses sentimens, et lui déclarer son adhésion invariable aux délibérations de l'Assemblée Nationale, et particulièment à celle du 17 de ce mois; elle en soutiendra les motifs dans tous les temps et dans toutes les circonstances. Elle consacrera à jamais dans son souvenir les noms des Membres du Clergé et de la Noblesse, qui se sont réunis à l'Assemblée Nationale.

Réponse de M. BAILLY aux Députés des Electeurs de Paris.

MESSIEURS,

L'ASSEMBLÉE remercie MM. les Electeurs de la Ville de Paris des sentimens qu'ils lui ont témoignés par votre organe. Nous sommes charmés que vous soyez ici les témoins du zèle qui nous anime pour le bien public ; et vous redirez aux dignes Citoyens qui vous envoient vers nous, que les Ordres sont en partie réunis, et qu'ils le seront bientôt complètement.

Déclaration de M. de LALLY-TOLLENDALL.

MESSIEURS,

JE me présente à cette auguste Assemblée, adhérant de cœur et d'es-

prit à ses dispositions : mais n'étant point maître de ma volonté sur tous les objets, je viens me soumettre à une vérification commune. Elle a toujours été dans mes principes, ainsi que dans mon cœur; et elle ne m'étoit pas interdite par mon mandat.

Malheureusement ce mandat ne m'a pas laissé aussi libre pour l'opinion par tête. Il est possible qu'il paroisse moins limitatif à d'autres Députés, dont je respecte la délicatesse autant que je crois à la mienne, & dont les vertus et les lumières doivent rendre l'opinion imposante. Mais l'obligation qu'entraîne un serment dépend de l'idée qu'on y a attachée en le prêtant : or, dans l'instant où j'ai prêté le mien, je me suis cru, et je me crois encore invinciblement enchaîné à l'opinion par Ordre.

On ne transige point avec sa conscience ; c'est elle qui m'a impérieusement ordonné la démarche douloureuse, consolante et sacrée à laquelle je viens de me déterminer ; mais c'est elle aussi qui m'ordonne, non moins impérieusement, de retourner à mes Commettans, et de leur demander de nouveaux pouvoirs.

S'ils sont conformes au vœu de mon cœur, je ne crains pas de le dire, au besoin de la Patrie, je reviens, Messieurs, m'éclairer par vos lumières, m'enflammer par vos vertus, et joindre ma foible contribution à ces immenses et glorieux travaux, par lesquels vous allez assurer le bonheur de la France, celui de tous les Ordres de ses Citoyens, et celui du Monarque si digne de leur amour.

Si ma liberté ne m'est pas rendue, alors, Messieurs, je remets avec résignation à mes Commettans une mission que je ne croirois plus pouvoir remplir fructueusement ; et mes vœux, mes regrets, mes respects vous suivront de loin dans votre noble et brillante carrière.

Ma résolution est invariable. Je ne sais, Messieurs, si ma conduite vous paroît fondée, mais j'ose vous assurer que mon motif est pur ; et si c'est une erreur, je demande votre indulgence pour une erreur de la probité.

Je vous prie de vouloir bien me donner acte du Discours que je laisse signé sur le bureau, en y laissant mes pouvoirs.

Donné dans la Salle de l'Assemblée Nationale, ce 25 Juin 1789, signé le Comte de Lally Tolendall,

Député des Citoyens Nobles de la Ville de Paris.

DISCOURS

Des Députés de plusieurs Citoyens de Paris.

Du 26 Juin 1789.

M. LE PRÉSIDENT.

Quoique tous les Citoyens de la Commune de Paris reconnoissent que leurs vœux sont légitimement et suffisamment exprimés par l'Assemblée de leurs Electeurs, un grand nombre d'entr'eux ont pensé que, dans l'ardeur du zèle qui les anime, il leur étoit permis de vous en faire parvenir le témoignage d'une manière plus immédiate. Sachant avec quelle dignité, quelle activité et quelle fermeté vous

remplissez les glorieuses et pénibles fonctions qui vous sont confiées, ils ne peuvent différer plus long-temps de vous marquer leur profonde sensibilité.

Vos efforts, secondés par tous ceux de nos Représentans, ont d'abord fondé notre confiance. Le calme, la sécurité et la joie que nous goûtons après des jours de trouble, d'alarmes et de chagrins, sont encore l'ouvrage de votre commune ardeur, redoublée par les circonstances, et celui des autres Membres réunis aujourd'hui.

Pénétrés d'une juste admiration pour tant d'actes patriotiques, nous vous supplions, Monsieur, de vouloir bien être l'interprète de nos sentimens auprès de nos Représentans, dont l'ame sublime s'est manifestée courageusement, auprès des illustres et respec-

tables Membres du Clergé qui se sont publiquement déclarés nos Frères, et qui, par leur réunion à l'Assemblée Nationale, ont acquis un nouveau titre aux hommages de la génération présente et à ceux de la postérité ; réunion qui imprimera dans l'esprit des Peuples un caractère, pour ainsi dire, plus sacré aux délibérations qui doivent leur servir de Loix ; enfin, auprès de ces Citoyens Nobles qui sont disposés à confondre l'intérêt particulier dans l'intérêt général, et à ne chercher leur bonheur que dans le bonheur de tous.

Quelle satisfaction pour nous, de voir parmi eux le premier Prince du Sang, objet de la vénération publique !

Il ne nous seroit pas possible de vous peindre avec assez d'énergie les sentimens de tous les Citoyens au nom

de qui nous vous parlons, leur amour pour leur Roi, leur dévouement à la Patrie, leur confiance en ses Représentans : nous nous bornons donc à vous exprimer ceux de respect et de reconnoissance avec lesquels nous avons tous l'honneur d'être de M. le Président, les très-humbles, etc.

Signé, Fournier ; Parisot ; Javon, Avocat ; Daugremont, Avocat ; Lial, Négociant ; David, Commis du Contrôle-général ; Lecruts ; Bache ; Turgot, Négociant ; Demailly, fils du Lieutenant-général de Laon, Avocat en Parlement ; Dutieul, Debey, Sarrette ; Reynes ; Adlayse ; Dupré, Marchand des Six-Corps ; Roche d'Abace ; Jeuny ; Butreux, Pensionnaire du Roi ; Coyette, Maître Maçon ; Corme, Domain, Electeur au Bailliage de Versailles ; Noël ; Fort, Négociant ; Acaille, Négociant ; Réboul, *idem*. Alexandre, Pensionnaire du Roi ; Jacquini, Collaud, Marchand de drap ;

Guillot, Contrôleur des Messageries ; Guibert, Sous-Lieutenant ; Paris, Petit, Verneuil, Moreau, de la Fayolle, Bourdon, Boiteux de Beaulieu, Sarazin, de Marex, Broulart, Vincent, Réboul du Malais, Durand, Secrétaire ; Comayre, Professeur d'éducation ; Mesnard, Petit, Achenfrass, Sous-Inspecteur des Mines de France ; Jousserot, Maison-Neuve, le Chevalier de Presles, Siroy, Devillemain, Borry ; Marchand ; Sergent, le Chevalier d'Ailly, Damon, Marchand ; Ferrare, Giernetre, Ch. de Saint-Firmain, d'Alloyau, Avocat en Parlement ; Dibarrart, le Marquis de Vareille, Bavous, le Gras, Demontbertou, Norry de la Folleville, le Chevalier de Corbeau, Cailleux, Marchand de galons.

Réponse de M. le Président de l'Assemblée Nationale à MM. les Citoyens de Paris.

Du 26 Juin 1789.

MESSIEURS,

QUOIQUE vous ne soyez par envoyés par une Assemblée régulièrement convoquée, l'Assemblée a cru pouvoir vous admettre. Elle remercie les Citoyens de Paris, des témoignages de satisfaction qui lui font adressés.

Vous êtes témoins, MM. de l'union qui règne dans cette Assemblée, où nous voyons avec la joie la plus vive, siéger aujourd'hui votre digne Archevêque.

Vous connoissez notre zèle; et vous pourrez instruire la Capitale que nous allons travailler avec ardeur au bien public.

Mais l'Assemblée croit devoir inviter tous les Habitans de Paris à cal-

mer l'agitation qui pourroit s'élever dans le Peuple, et à lui faire regarder la paix comme le premier moyen nécessaire au travail de l'Assemblée Nationale et à la régénération du Royaume.

LETTRE DU ROI

Au Clergé et a la Noblesse;

Avec les Discours qui ont été prononcés à la Séance de l'Assemblée Nationale, du 27 Juin 1789.

Lettre du Roi au Clergé.

J'engage mon fidèle Clergé à se réunir sans délai aux deux autres Ordres, pour hâter l'accomplissement de mes vœux paternels. Ceux qui sont liés par leur serment peuvent y aller sans

donner de voix, jusqu'à ce qu'ils ayent reçu de nouveaux pouvoirs. Ce sera une nouvelle marque que le Clergé me donnera de son attachement.

Lettre du ROI à la Noblesse.

Uniquement occupé à faire le bien général de mon Royaume, mais desirant par-dessus tout que l'Assemblée des Etats-Généraux s'occupe des objets qui intéressent toute la Nation; d'après l'acceptation volontaire que votre Ordre a faite de ma Déclaration du 23 de ce mois, j'engage ma fidelle Noblesse à se réunir sans délai avec les deux autres Ordres.

A quatre heures, ce qui restoit de MM. du Clergé et de MM. de la Noblesse se sont rendus dans la Salle Nationale.

M.

M. le Cardinal de la Rochefoucault a dit :

« Messieurs, nous sommes conduits » ici par notre amour et notre respect » pour le Roi, nos vœux pour la » paix, et notre zèle pour le bien » public. »

M. le Duc de Luxembourg a dit :

« L'Ordre de la Noblesse a arrêté » ce matin de se rendre dans cette » Salle Nationale, pour donner au Roi » des marques de son respect, et à la » Nation des preuves de son patrio- » tisme. »

M. le Président a répondu :

« Messieurs, le bonheur de ce jour, » qui rassemble les trois Ordres, est

» tel, que l'agitation qui accompagne
» une joie vive, ne me laissse pas la
» liberté d'idées nécessaires pour vous
» répondre dignement; mais cette joie
» même est une réponse. Nous possé-
» dions l'Ordre du Clergé; l'Ordre de
» la Noblesse aujourd'hui se joint à
» nous. Ce jour sera célèbre dans nos
» Fastes; il rend la famille complette;
» il finira à jamais les divisions qui
» nous ont tous mutuellement affligés.
» Il va remplir le desir du Roi; et
» l'Assemblée Nationale, ou plutôt les
» Etats-Généraux, vont s'occuper sans
» distraction et sans relâche de la ré-
» génération du Royaume et du bon-
» heur public. »

DISCOURS

De M. le Duc d'Aiguillon.

Messieurs, en venant il y a deux jours nous réunir à l'Assemblée Nationale, nous crûmes servir la Patrie, nous obéîmes à l'impulsion irrésistible de notre conscience : mais un sentiment bien pénible se mêloit à la satisfaction que nous éprouvions d'avoir rempli ce que nous regardions comme notre devoir. Aujourd'hui nous voyons avec le transport de la joie la réunion générale, qui faisoit l'objet de nos desirs. Le bonheur de la France va être le fruit de cet accord unanime ; et ce jour est le plus heureux de notre vie.

A Paris, chez Baudouin, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin S. Jacques, N°. 31. 1789.